

Service du logement de la ville d'Istres

13, allée de la Passe Pierre

Immeuble Trigance 4

13800 ISTRES

Ouverture au public :

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

Adresse postale : Service logement – Hôtel de ville, 1 Esplanade Bernardin Laugier - CS 97002

13808 ISTRES

Mail : servicelogement@istres.fr

Tél. : 04 13 29 50 00

PIÈCES A FOURNIR

pour toute personne vivant au foyer en fonction de votre situation

Informations préalables concernant la transmission des pièces à fournir :

Pour les documents imprimés : ils ne doivent pas être agrafés.

Pour les documents envoyés par mail à l'adresse servicelogement@istres.fr :

- Ils devront être en format PDF uniquement (pas de photo, pas de lien, pas de JPEG).
- Ils devront être lisibles et correctement nommés.

| Identité et régularité du séjour :

☐ Pièce d'identité (Carte Nationale d'identité Recto/Verso ou passeport) pour chacune des personnes majeures à loger, si enfant mineur livret de famille correspondant

☐ ou Titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour.

☐ Le cas échéant, le jugement de tutelle ou curatelle

☐ **Revenu fiscal** – pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement :

☐ Avis d'imposition 2025 (sur revenu 2024)

☐ Avis d'imposition 2026 (sur revenu 2025)

☐ ou copie de l'avis d'imposition des parents si rattachement fiscal (accompagné du livret de famille)

☐ et le cas échéant lorsque tout ou partie des revenus perçus l'avant-dernière année (N-2) n'a pas été imposé en France mais dans un autre État ou territoire, il conviendra de produire un avis d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire ou une attestation d'une administration compétente. Ces documents doivent être traduits en français et les revenus en euros.

| Situation familiale – fournir un document attestant de la situation indiquée :

- ☐ Marié(e) : livret de famille ou équivalent démontrant le mariage
- ☐ Veuf(ve) : livret de famille
- ☐ PACS : attestation d'enregistrement du PACS
- ☐ Pour tout enfant à charge : livret de famille complet
- ☐ Naissance attendue : certificat médical attestant d'une grossesse
- ☐ Divorcé(e) ou séparé(e): extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture, dissolution du PACS
- ☐ En cas d'absence de jugement = Établir une attestation commune avec l'autre parent de l'enfant indiquant les noms et adresses de chacun. Cette attestation doit préciser quel est le mode garde que vous avez choisi pour votre enfant, préciser qui garde l'enfant fiscalement à sa charge, préciser quel sera le montant de la pension alimentaire si tel est le cas. L'autre parent doit fournir une copie de sa pièce d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile récent

| Situation professionnelle et revenus – fournir un document attestant de la situation indiquée :

- ☐ Salarié : bulletins de salaire des trois derniers mois et attestation d'employeur
- ☐ Apprenti : contrat de Travail
- ☐ Non-salarié : déclaration trimestrielle URSSAF, dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise
- ☐ Retraités : attestation de paiement retraite, complémentaire(s)
- ☐ Pension d'invalidité : attestations de paiement
- ☐ France Travail : avis de paiement des 3 derniers mois et notification d'ouverture de droit
- ☐ Indemnités Journalières : bulletins de la sécurité sociale des 3 derniers mois
- ☐ Pensions alimentaires reçus : extrait de jugement
- ☐ Prestations sociales et familiales (AF, AAH, RSA, AJPP, PAJE, ASF, etc...) : attestation de paiements CAF ou MSA de moins de trois mois.
- ☐ Étudiant: Carte d'étudiant et avis d'attribution d'une bourse

| Logement actuel – fournir un document attestant de la situation indiquée :

- ☐ Locataire : Bail et dernière quittance de loyer ou avis d'échéance
- ☐ Hébergés : attestation d'hébergement, justificatif de domicile de la personne qui héberge et carte d'identité de l'hébergeant
- ☐ Hébergement en structure d'hébergement ou logement-foyer : attestation de la structure d'hébergement
- ☐ Camping, Hôtel : reçus
- ☐ Sans abri : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation
- ☐ Propriétaire : acte de propriété

| Motif de la demande – fournir un document attestant de la situation indiquée :

- ☐ Logement non décent : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l’insertion par le logement, copie du jugement d’un tribunal statuant l’indécence du logement, copie d’une décision de l’administration ou un autre document démontrant l’indécence du logement
- ☐ Logement indigne : Situation attestée par une décision administrative, un jugement du tribunal, une attestation de la CAF ou de la MSA, ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l’insertion par le logement démontrant la situation d’indignité
- ☐ Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- ☐ Procédure d’expulsion : Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l’expulsion ou commandement de quitter les lieux
- ☐ Violences familiales : l’ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou récépissé du dépôt de plainte
- ☐ Coût d’un logement trop élevé : quittance
- ☐ Handicap et perte d’autonomie: carte mobilité inclusion mention invalidité ou carte d’invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif. Décision d’attribution de l’allocation personnalisée d’autonomie(APA)
- ☐ Raisons de santé : certificat médical
- ☐ Divorce ou Séparation : jugement de divorce ou séparation ou déclaration de rupture de PACS ; ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d’urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée
- ☐ Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial
- ☐ Assistante Maternelle : agrément
- ☐ Mutation Professionnelle : attestation de l’employeur actuel ou futur
- ☐ Accédant à la propriété en difficulté : plan d’apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés
- ☐ Rapprochement du lieu de travail : pièces justifiant de la localisation de l’emploi actuel ou futur

LISTE DES BAILLEURS SOCIAUX

Bailleurs	Quartiers concernés
Société Erilia 3 rue des roseaux – ZAC des Etangs 13920 Saint Mitre les Remparts agence.saintmitrelesremparts@erilia.fr	- Le Castellan - Le Prépaou : les Ramiers, place du Berger, allée de la Tramontane, chemin des Barigoules - Le Colysée - Le Bélénos
UNICIL AL Département Clientèle Service Locations 11, rue d'Armény CS 30001 13286 MARSEILLE CEDEX 06 Tél : 04 91 13 91 13	- Les Arnavaux, le Castelier, l'Amarine - Les Allées de Trigance - L'Hémicycle, le Forum, Le Grand Parc, Les Bastides de Nedon, La Passerelle - Le Précastel, Les Terrasses de Rassuen Résidence 3ème Âge : Les Arnalises, Le Cordier, L'Etang de l'Olivier, Le Bel Etang
GRAND DELTA HABITAT agence.salon@granddelta.fr Tél : 04 65 62 00 05	- Les Échoppes - La Roselière, Les Salines, Trigance A1, Trigance A2
ICF HABITAT SUD-EST MEDITERRANEE Agence ICF Provence 10, place de la Joliette - Les Docs – Atrium 10.8 13002 MARSEILLE Madame MARTEL : 04 91 15 77 40	HLM Méditerranée
CDC HABITAT SOCIAL 14 chemin de Capeau 13800 ISTRES Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 sauf le mercredi Tél : 04 42 55 72 47	- Le Verlaine, Les Échoppes - Lou Mistraou - La Prédina, La Symphonie, Le Clos d'Enghun - Le Clos de Craon - Les Bastides des Bellons
Action Logement Inscription en ligne https://al-in.fr/#/deco Service Clientèle = 0970 800 800	
SOUS PREFECTURE D'ISTRES Avenue des Bolles 13800 ISTRES Permanences téléphoniques, les mardis et jeudis matin de 9h à 12h Mail : sp-istres-logement@bouches-du-rhone.gouv.fr Tél 04 42 86 57 42	
Provence Métropole Logement 25 av. de Frais Vallon 13013 MARSEILLE 13	Le Parad'Istres

Bailleurs	Quartiers concernés
OUEST PROVENCE HABITAT 2 rue Clément Trouillard 13800 ISTRES Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Tél : 04 42 55 72 42	- Le Palatinium - La Terroulette, Le Pont de Canadel 1 et 2 - Le Prépaou : allée du Galoubet, allée des Piniens, allée des Magnanarelles - Le Clos du Pébro - Lou Cante - Les Laurentines - Le Petit Prince - Istria - Clos de Pépi - Entressen : Les Arènes, Les Micocouliers, Domaine du Vert Pré
13 HABITAT 73, rue de Budapest 1330 SALON DE PROVENCE	- Le Prépaou : chemins des Salins, les Magnanarelles - La salle, La Tour de Nedon, l'Oratoire, Rassuen 2 - Rassuen village, Les Tonnelles, Centre Ancien - Zac de Cognets, Le Bel Ombre, Îlot des Fabres
VILOGIA 2, rue Robert Shuman 13200 ARLES	Résidence Mistral (HBM)
S.F.H.E ARCADE 75, rue Maurice Aicardi Lejard CS 90458 13096 AIX EN PROVENCE Tél : 04 13 57 04 30	- Le Boulingrin, l'Olympe - Le Palestrina - L'Olivier - Le Carré Bardin - Le Flora
1001 Vies habitat 32, rue du bonheur 13127 VITROLLES Tél : 09 88 82 33 50	Le Palatin
FAMILLE ET PROVENCE Le Décisium – Bât. B1 Rue Mahatma Gandhi BP 556 13092 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Tél : 04 42 91 20 00	Le Clos de l'Âne Blanc
3 F SUD Agence de Marseille – Service Clientèle 112 Bd des Dames 13002 MARSEILLE Tél : 04 83 11 37 11	Le Hameau de la Papaille

«Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition pour des motifs légitimes aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la mairie d'Istres à l'adresse suivante : 1 Esplanade Bernardin Laugier, CS 97002, 13808 Istres Cedex ou par courriel à dpo@istres.fr ».